



**Natura 2000 sites Rhin Ried Bruch de l'Andlau
Compte-rendu de la réunion du Groupe de Concertation Sectoriel 5 : Artzenheim -
Chalampé
du 12 Janvier 2005**

Madame MISSON, Sous-Préfète de Guebwiller, souhaite la bienvenue aux participants et remercie M. ONIMUS, Président de la communauté de communes Essor du Rhin de bien vouloir nous accueillir dans leurs locaux. Elle rappelle en préalable qu'il ne s'agit pas dans cette réunion de débattre du projet de Barrage agricole de Breisach dont l'enquête publique vient de s'achever. Chacun a donc pu librement s'exprimer même si ce projet rencontre aujourd'hui de la part des élus une forte opposition. La démarche Natura 2000 en cours et plus particulièrement l'élaboration du DOCOB ; ne sont pas concernés directement par ce projet.

Madame MISSON demande si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu du 4 mai 2004. Le compte-rendu est validé.

Madame CLAUDEL de la DIREN présente le déroulement de la réunion :

- 1° / Présentation de la notion de diagnostic écologique (DIREN M-H Claudel)
- 2°/ Présentation du diagnostic écologique sur le secteur 5 (E. DURAND, opérateur, et B. GUERIN, ONF)
(pour chaque grand type d'habitat, habitats forestiers, habitats des milieux ouverts, habitats aquatiques, indication de la méthode de cartographie, notion d'état de conservation, principaux résultats sur le secteur)
- 3° / Présentation de la méthode de travail proposée pour aboutir au diagnostic socio-économique et à la définition des objectifs et des enjeux du DOCOB : groupes de travail susceptibles d'être mis en place.

Madame CLAUDEL rappelle que les présentations PowerPoint présentées au cours de la réunion seront jointes au compte rendu de la réunion et qu'une version informatisée sera disponible pour ceux qui le demanderont.

Madame CLAUDEL présente la notion de diagnostic écologique. En préalable, elle rappelle que le diagnostic écologique et socio-économique a pour objectif de permettre l'identification et la hiérarchisation des enjeux, des objectifs de développement durable et des mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le diagnostic écologique en cours de réalisation consiste dans un premier temps à identifier et caractériser les habitats naturels d'intérêt communautaires. Il s'agit ensuite de caractériser l'état de conservation de ces habitats.

L'autre volet du diagnostic écologique concerne les espèces d'intérêt communautaire. Une première liste a été établie par l'opérateur, sur la base des données bibliographiques disponibles. Celle-ci devra être complétée ultérieurement par un état de présence, une caractérisation et une cartographie des habitats de ces espèces (aires vitales et corridors de connexion).

Le diagnostic écologique permet d'établir l'état initial des habitats et des espèces. Il doit aussi permettre d'identifier les facteurs qui leur sont favorables ou défavorables.

Monsieur DURAND expose les résultats du diagnostic écologique.

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire (réalisée dans le cadre du programme LIFE « Rhin vivant ») a permis d'identifier les habitats forestiers, ouverts et aquatiques présents sur le secteur 5. Les états de conservation de ces habitats ont également été caractérisés.

La description des habitats présents sur le secteur 5 est synthétisée dans le document d'objectif provisoire, distribué en séance (pour les personnes absentes, il est possible de demander ce document auprès de l'opérateur). Il est demandé aux participants de faire toutes les remarques suscitées par cette première version du diagnostic écologique

Les cartes qui ont été réalisées (affichées pendant la séance) seront également téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Alsace (www.alsace.ecologie.gouv.fr)

Monsieur B. GUERIN présente les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site.

La liste des espèces d'intérêt communautaire identifiées à ce jour sur le secteur 3 est présentée et distribuée en séance (*et peut être obtenue auprès de l'opérateur*).

Monsieur SCHMITT (Conseil Général du Haut-Rhin) demande si la qualité des lisières des habitats forestiers entre dans l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.

Monsieur DURAND précise que l'état de conservation est principalement évalué au regard des espèces non autochtones présentes en forêt. La notion de structure des formations boisées n'a pas été prise en compte. La méthode d'évaluation retenue, la précision des données et de la cartographie des habitats ne permettaient pas de prendre en compte ce facteur. L'ONF travaille aujourd'hui en coopération avec les forestiers allemands à la mise en place d'indicateurs de structure et de composition de la forêt rhénane (Programme Interreg 3-2c3). Ceux-ci pourront être développés dans l'avenir.

NDLR : La méthodologie de la cartographie, ainsi que la description des différents types d'habitats présents sur le site sont décrits dans le document « Référentiel des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire de la bande rhénane », téléchargeable sur le site internet de la DIREN.

Monsieur ONIMUS pose le problème du canal d'irrigation de la Harth qui est régulièrement vidé en période hivernale. Monsieur REININGER ajoute qu'il serait intéressant de garder ce canal en eau, permettant ainsi de soutenir les débits d'autres cours d'eau, notamment le Muhlbach (jonction au nord du village de Fessenheim) et le Thierlachgraben (jonction au nord du village de Balgau).

Monsieur DURAND précise que le canal d'irrigation de la Harth n'est pas inclus dans la ZSC (zone « Habitats »), ni dans la ZPS (zone « Oiseaux ») de Site Natura 2000 « Rhin-Ried-Bruch » mais dans la ZPS « Harth agricole ». Néanmoins sa possible influence sur le régime des cours d'eau sur le secteur peut avoir également une influence sur les habitats aquatiques et forestiers riverains et donc sur au moins une espèce de la directive « Oiseaux : le martin pêcheur. Monsieur ONIMUS insiste sur l'intérêt d'utiliser le canal de la Harth pour soutenir les débits du Muhlbach.

Monsieur GANTZ, maire de Kunheim, demande s'il y a une synergie de travail entre les secteurs 5 et 6, car de nombreux élus et partenaires sont obligés d'assister à deux réunions de groupe sectoriel. Madame DURAND (Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin) souligne également la difficulté pour certains partenaires d'assister à autant de réunions et demande aussi si une coordination existe pour harmoniser les réflexions menées sur les deux secteurs.

Monsieur DURAND répond que les opérateurs des secteurs 5 et 6 sont en étroite relation et cherchent à mener des réunions communes secteur 5 et 6. Madame CLAUDEL rappelle en outre que des réunions entre opérateurs sont régulièrement organisées par la DIREN pour harmoniser les méthodes et les orientations d'élaboration du DOCOB.

Monsieur JACQUET de la CCI émet des inquiétudes sur les conséquences induites par la présence d'une ZPS. Cela empêchera-t-il le développement d'infrastructure, notamment pour l'accès au Grand Canal au niveau des sites industriels portuaires.

Monsieur THUET (FDSEA) affirme que ces zones Natura 2000 seront un frein au développement socio-économique et que les maîtres d'ouvrage préféreront développer des projets en dehors de ces zones ou adapteront leur projet afin qu'ils n'empiètent pas sur ces zones. Il cite l'exemple de la construction d'un gazoduc (hors zone Natura 2000) qui pour éviter un boisement de robinier, a fait une déviation à ses yeux incompréhensibles. Il s'inquiète de la perte potentielle de surfaces agricoles si les projets à venir sont systématiquement prévus à l'extérieur des zones « Habitats » ou « Oiseaux », les contraintes se portant alors non sur les propriétaires à l'intérieur des zones mais à l'extérieur.

Monsieur THUET fait part également de la difficulté pour la profession agricole d'assister à toutes ces réunions qui se multiplient sur le secteur. Enfin il demande si les propriétaires forestiers privés sont représentés dans ce groupe de concertation sectoriel.

Concernant la mise en cause de l'implantation du gazoduc, Monsieur RIVIERE de la DRIRE indique que l'implantation d'un gazoduc se fait aujourd'hui selon des contraintes de tracé (on évite le tracé trop rectiligne) et fait l'objet d'une enquête publique et donc d'une concertation préalable.

Concernant la représentation des forestiers privés, Madame CLAUDEL confirme qu'ils sont bien représentés par le syndicat des propriétaires forestiers privés haut-rhinois « Forêt 68 » et par le CRPF. Concernant la participation de la profession agricole au DOCOB, il est rappelé que le diagnostic socio-économique pour l'agriculture sera effectué par les chambres d'agriculture elles-mêmes.

Monsieur BEUNIER (EDF) demande si le DOCOB « ZPS » (zone « Oiseaux ») est inclus dans le DOCOB ZSC (zone Habitats) ou s'il s'agit d'un DOCOB à part.

Madame CLAUDEL précise qu'il s'agira bien de produire in fine deux DOCOB séparés (un pour chaque site « administratif ») mais que, dans un souci d'efficacité, l'élaboration et la concertation sont menées de manière simultanée et le DOCOB sectoriel est commun.

Monsieur SEBYLLE (EDF-RTE) demande s'il y a cohérence des mesures entre les deux DOCOB ZPS pour le secteur Harth-agricole et le secteur Rhin-Ried-Bruch.

Monsieur LAMBERT, responsable à la DDAF 68 de l'élaboration du DOCOB ZPS « Harth agricole » indique que l'élaboration du DOCOB ZPS Harth n'a pas encore commencé. Madame CLAUDEL répond que la cohérence sera recherchée mais que des mesures particulières pourront apparaître en fonction des espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux justifiant des ZPS.

Monsieur GANTZ, maire de Kunheim, demande quelles seront les implications de Natura 2000 et de l'élaboration du DOCOB sur les pratiques de chasse et notamment dans le contexte des prochaines relocations des chasses communales début 2006.

Monsieur DURAND répond que l'activité « Chasse » et les impacts de cette activité sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire seront abordés dans le DOCOB (intérêt, menaces, prescriptions...). Néanmoins la relocation des chasses communales intervenant avant la validation du DOCOB, les prescriptions du DOCOB ne pourront être prises en compte de manière officielle. Il faudra attendre les prochaines adjudications (dans 9 ans).

Monsieur GUERIN (ONF) souligne qu'il faut profiter de la réflexion DOCOB pour influencer sur les dispositions en matière de chasse, notamment sur les pratiques actuelles concernant l'agrainage et les surpopulations de sanglier induites par cette pratique. Il précise que les communes devraient

s'inspirer des prescriptions qui seront prochainement proposées dans le cadre du DOCOB en cours pour la rédaction des clauses particulières.

Monsieur DURAND et Madame CLAUDEL indiquent que des concertations sont actuellement menées entre l'Etat, les administrations et les représentants des chasseurs pour parvenir au cahier de clauses générales départementales qui devraient être arrêtées en juin prochain. Le sujet de l'agrainage des sangliers y sera traité.

Monsieur DURAND rappelle que l'ONF a interdit l'agrainage dans les forêts domaniales rhénanes (Brisach, Marckolsheim, Daubensand, Honau, Offendorf, Lauterbourg) aux dernières adjudications.

Monsieur GANTZ demande si les représentants des chasseurs sont invités aux réunions des groupes de concertation sectoriel. Madame CLAUDEL répond par l'affirmative.

Monsieur GANTZ pose la question de la valeur juridique de Natura 2000.

Monsieur DURAND rappelle que le zonage Natura 2000 ne revêt aucune valeur juridique de type réglementaire. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a tranché sur la « non obligation » d'enquête publique pour la délimitation des zones Natura 2000. Madame CLAUDEL précise que les périmètres des sites Natura 2000 ont été soumis à consultation début 2002.

Monsieur THUET pense qu'il y aura à l'avenir de plus en plus de servitudes et de contraintes du fait de ce zonage Natura 2000.

Monsieur LODWITZ (Fédération de Pêche du Haut-Rhin) réplique que les animaux (loutres, castors, oiseaux, batraciens...) et les associations végétales ont aussi beaucoup de contraintes du fait de notre développement industriel et socio-économique, mais qu'eux ne peuvent s'exprimer.

Après ces débats, Madame CLAUDEL présente la méthode de travail pour le diagnostic socio-économique et pour la définition des objectifs et des enjeux. Un tableau des groupes de travail proposés est distribué en séance. Il est précisé que certains groupes de travail seront constitués à l'échelle du site Rhin-Ried-Bruch (habitats forestiers par exemple), à l'échelle départementale (tourisme, loisirs et accueil du public et pêche par exemple), voire pour certaines thématiques à une échelle très locale selon les enjeux locaux (enjeux socio-économiques par exemple). Il sera proposé de favoriser les réflexions communes aux secteurs 5 et 6.

Monsieur LODWITZ (Fédération de Pêche du Haut-Rhin) indique qu'un état des lieux des cours d'eau a été mené par le Conseil Général sur l'ensemble du réseau hydrographique sur le secteur 5.

L'assistance n'ayant plus de questions à poser, M. ONIMUS lève la séance à 11 h 30, après avoir remercié l'assemblée.

La Sous Préfète de Guebwiller


Sylvette MILSSON